GUIDE

Produits structurés

Comprendre les supports, les formules, les risques et les coûts avant de décider

Édition du 24 novembre 2026.

CE GUIDE S'ADRESSE À VOUS SI

- Un établissement vous propose un autocall, un placement « à capital protégé » ou un produit à coupon conditionnel.
- Vous détenez déjà un produit structuré et vous voulez comprendre ce qu'il peut vous rapporter, ou vous coûter.
- Votre produit repose sur une action, sur un indice à décrément ou sur un taux comme le TEC 10, et son évolution vous interroge.
- Vous voulez vous faire votre propre avis entre les partisans convaincus et les détracteurs résolus de ces placements.

L'essentiel en quelques lignes

Un produit structuré est un placement dont le résultat dépend d'une formule fixée à l'avance et de l'évolution d'un support : un indice, une action, un taux d'intérêt ou un panier. Il prend le plus souvent la forme d'un titre de créance : vous prêtez votre argent à une banque, qui s'engage à vous rembourser selon la formule. [1] [4]

Ce marché n'est pas marginal. Selon l'AMF et l'ACPR, les souscriptions des particuliers sont passées d'environ 23 milliards d'euros en 2021 à près de 42 milliards en 2023, dont au moins 80 % via l'assurance-vie [4]. Les données du cabinet Structured Retail Products prolongent cette tendance sur l'ensemble des enveloppes : 65 milliards d'euros de ventes en 2024, 76 milliards en 2025 et 43 milliards au premier semestre 2026 [5]. Ces chiffres privés appellent des réserves : leur périmètre est plus large que celui du régulateur et ils incluent le réinvestissement des produits remboursés par anticipation.

Ce guide suit l'ordre des questions que se pose un épargnant face à une proposition : ce qu'est le produit, sur quoi il repose, comment il paie, ce que l'on peut perdre, combien il coûte, où le loger, ce qu'en pensent ses partisans et ses détracteurs, et s'il a sa place dans votre patrimoine.

Par où commencer

Votre question	Chapitre
De quoi s'agit-il exactement ?	1. Ce qu'est un produit structuré
Sur quoi repose le produit qu'on me propose ?	2. Les supports que l'on peut vous proposer
Comment le produit me rémunère-t-il ?	3. Les formules de gain
Que puis-je récupérer, et que puis-je perdre ?	4. Protection et pertes : ce que vous pouvez récupérer
Quels risques la protection ne couvre-t-elle pas ?	5. Les risques que la protection ne couvre pas
Combien cela me coûte-t-il vraiment ?	6. Ce que vous payez, et pourquoi c'est difficile à voir
Dans quelle enveloppe détenir le produit ?	7. Où loger un produit structuré ?
Que disent les partisans et les détracteurs ?	8. Partisans et détracteurs : deux lectures d'un même produit
Ce produit me convient-il ?	9. Est-ce pour vous ? Place dans le patrimoine et questions à poser
Que signifie un terme de la brochure ?	Lexique

1 Ce qu'est un produit structuré

Tout produit structuré combine quatre pièces. Les reconnaître, c'est déjà savoir lire une brochure.

Pièce	Ce que c'est	La question à se poser
Le support	Ce que l'on observe : indice, action, panier, taux	Que mesure-t-on exactement ?
La formule	La règle qui fixe gains, remboursement anticipé et remboursement final	Quand et à quelles conditions suis-je payé?
La protection	Le niveau de capital rendu à l'échéance, total, partiel, conditionnel ou nul	Jusqu'où mon capital est-il préservé, et à quelle date ?
L'émetteur	La banque qui doit payer, parfois avec un garant	Qui me rembourse, et que se passe-t-il s'il fait défaut ?

Qui fait quoi

Plusieurs acteurs interviennent. L'émetteur conçoit et émet le titre, et doit le rembourser ; un garant peut s'engager à payer à sa place. Le distributeur, banque, assureur ou conseiller, le propose au client. L'agent de calcul constate les niveaux du support et calcule les montants dus. Le nom commercial du produit ne dit pas qui doit payer : seule la documentation l'indique. [1]

Deux formes juridiques

La forme la plus courante est le titre de créance, souvent émis selon le format EMTN. Il existe aussi des fonds à formule, dont la performance suit une règle comparable mais qui prennent la forme de parts de fonds. Ce guide traite principalement des titres de créance proposés aux particuliers, directement ou dans un contrat d'assurance-vie.

Ne sont pas des produits structurés au sens de ce guide les warrants, turbos et autres produits à effet de levier négociés en Bourse, qui obéissent à une logique de spéculation de court terme.

Un produit, un horizon

Un produit structuré a une durée maximale, souvent de huit à douze ans. Il peut s'arrêter bien avant : sur 2022-2024, la durée moyenne constatée par le régulateur est de deux ans [3]. Mais c'est la durée maximale qui compte pour décider : il faut pouvoir immobiliser son argent jusque-là, sans compter sur un remboursement anticipé.

> **LE REPÈRE**
> Un produit structuré ne se résume pas à son coupon. Avant de regarder ce qu'il promet, regardez sur quoi il repose, jusqu'où il protège, combien de temps il peut durer et qui doit vous rembourser.

2 Les supports que l'on peut vous proposer

Le support est souvent le premier facteur de risque. Deux produits à la formule identique peuvent finir l'un gagnant, l'autre en forte perte, selon ce sur quoi ils reposent. En 2023, près des trois quarts des encours reposaient sur des actions et 13 % sur des taux [4]. Voici les supports que vous pouvez rencontrer.

Les indices de référence

Les grands indices. Le CAC 40, l'Euro Stoxx 50 ou le MSCI World regroupent des dizaines, voire des centaines d'entreprises, selon des périmètres géographiques et des méthodes de pondération différents. Ils réduisent la dépendance à une entreprise isolée, sans supprimer le risque de marché. Leur volatilité, plus modérée que celle d'une action seule, limite en contrepartie le coupon proposé.

Les indices de prix et les indices dividendes réinvestis. Un indice de prix ne mesure que l'évolution des cours ; un indice dividendes réinvestis ajoute les dividendes versés. Un produit sur indice de prix ne vous verse pas ces dividendes : à niveau inchangé, l'investisseur direct en actions a gagné ses dividendes, le porteur du produit non.

Les indices construits sur mesure

Beaucoup de produits ne reposent pas sur le CAC 40 ou l'Euro Stoxx 50, mais sur des indices moins connus, souvent créés pour un produit ou une gamme de produits. Ces indices de stratégie sont calculés par un fournisseur d'indices, opérateur boursier ou société spécialisée, à la demande de la banque qui conçoit le produit, et parfois par une entité de son propre groupe. Leur nom associe généralement un marché, une méthode et un mécanisme, par exemple « Europe 50 équipondéré décrément 50 points ». Ils combinent un ou plusieurs des procédés suivants.

- **Le décrément** : l'indice part d'une version dividendes réinvestis et retranche chaque année un montant forfaitaire, en pourcentage ou en points. L'émetteur transfère ainsi à l'épargnant le risque lié au montant des dividendes, ce qui permet d'afficher un coupon ou une barrière plus favorables [1]. Ces indices représentaient 38 % des encours en 2023, contre 57 % en 2021 [4]. Un décrément en points pèse davantage quand le marché baisse : 50 points représentent 5 % d'un indice à 1 000, mais environ 7,14 % d'un indice à 700.
- **L'équipondération** : chaque action pèse le même poids, quelle que soit la taille de l'entreprise. Le résultat peut s'écarter nettement de celui de l'indice de référence du même marché.
- **La sélection** : l'indice retient un nombre réduit de valeurs selon des critères définis, comme le niveau de dividende, un secteur, un thème ou des critères extra-financiers (ESG). Il peut en résulter une concentration sectorielle peu visible.
- **Le contrôle de la volatilité** : l'exposition aux actions est réduite quand les marchés s'agitent et augmentée quand ils se calment, pour viser une volatilité cible. Le support paraît plus stable, mais il peut ne profiter que partiellement d'un rebond.

Ces choix modifient l'exposition du support et les conditions économiques de la formule. Ils peuvent permettre d'afficher un coupon ou une protection plus favorables, mais leur intérêt doit être apprécié avec les risques et les contraintes qu'ils introduisent. Trois points demandent une attention particulière.

- **Un historique souvent court.** Un indice créé récemment n'a pas de passé réel : les performances présentées sont alors des simulations rétrospectives, calculées après coup avec des règles connues à l'avance. Le groupe de travail de l'AMF a d'ailleurs consacré une partie de ses recommandations à l'usage du terme « sous-jacent » et à la présentation de ces simulations [11].
- **Une comparaison difficile.** Le niveau d'un indice sur mesure ne se compare pas au CAC 40 publié dans la presse, et son cours est moins facile à trouver.
- **Des règles qui peuvent évoluer.** La méthodologie, la composition et les ajustements relèvent du fournisseur de l'indice, selon un règlement que peu d'épargnants consultent.

Avant de souscrire, demandez le nom exact de l'indice, son fournisseur, sa date de création, son règlement, sa composition, et la distinction entre ses performances réelles depuis son lancement et ses performances simulées.

Les actions individuelles et les paniers

L'action unique, ou « single stock ». Le produit dépend d'une seule entreprise. Le coupon est plus élevé parce que le risque est concentré. L'AMF rappelle que la volatilité d'un sous-jacent unique « peut être sensiblement plus élevée que celle d'indices diversifiés » [1]. Le cas Stellantis l'a montré : le 6 février 2026, l'action a chuté jusqu'à 25 % en séance après l'annonce de 22,2 milliards d'euros de charges, et le groupe avait perdu près de 70 milliards d'euros de valeur boursière depuis mars 2024 [7]. De nombreux produits émis sur ce titre se sont retrouvés loin de leur seuil de protection.

Les paniers « worst-of » et « best-of ». Un panier réunit plusieurs actions ou indices. Dans un worst-of, seul le plus mauvais d'entre eux détermine le résultat : si trois valeurs montent et que la quatrième s'effondre, c'est la quatrième qui décide. Le coupon est plus élevé, mais les risques s'additionnent au lieu de se compenser. Le best-of, plus rare, retient le meilleur et paie en conséquence un coupon plus faible.

Les taux d'intérêt

Le TEC 10. C'est le taux d'une obligation d'État française théorique à dix ans, calculé par la Banque de France et publié chaque jour par l'Agence France Trésor. Il intègre le risque budgétaire et politique propre à la France [8].

Le CMS 10 ans. C'est le taux fixe auquel les banques échangent un financement à dix ans en euros contre un taux variable. Il reflète le niveau général des taux en zone euro, sans risque propre à la France.

L'Euribor, l'écart entre deux taux et l'inflation. D'autres produits reposent sur un taux court comme l'Euribor, sur l'écart entre un taux long et un taux court (par exemple le CMS 10 ans moins le CMS 2 ans), ou sur l'inflation de la zone euro.

La mécanique type d'un autocall de taux est l'inverse de celle d'un autocall actions : le produit est remboursé avec son gain si le taux est inférieur ou égal à un seuil. L'épargnant parie donc que les taux ne monteront pas. Plusieurs produits commercialisés début 2026 sur le TEC 10 prévoyaient un seuil de 3,60 % ; or le rendement de l'État français à dix ans, passé sous 3,6 % début janvier 2026, dépassait 4,9 % le 19 novembre 2026 [8] [9]. Lorsque le taux dépasse le seuil, le remboursement anticipé n'est pas déclenché. Dans les deux produits examinés, le gain n'est versé qu'au remboursement, sous la même condition de taux : tant que la situation dure, ils ne rapportent rien, et leurs brochures précisent elles-mêmes que leur valeur de marché baisse quand les taux augmentent. Le capital est en principe rendu à l'échéance, hors défaut de l'émetteur. D'autres produits de taux prévoient une condition de coupon distincte : chaque contrat doit être lu.

Les autres supports

Le crédit. Certains produits dépendent de l'absence de défaut d'une entreprise ou d'un panier d'entreprises : en cas d'« événement de crédit », coupon et capital peuvent être réduits. Le risque porte alors sur la solvabilité de sociétés tierces, en plus de celle de l'émetteur.

Les matières premières et les devises. Plus rares auprès des particuliers, ils ajoutent des risques propres : saisonnalité, coûts de stockage, politique monétaire.

Les crypto-actifs. Depuis le 8 décembre 2025, l'AMF admet, sous quatre conditions cumulatives, la commercialisation auprès des particuliers de titres de créance indexés sur des crypto-actifs : capitalisation d'au moins 10 milliards d'euros, absence d'effet de levier, détention encadrée et conservation par un prestataire agréé. Ces produits restent complexes, et l'AMF rappelle que les crypto-actifs « peuvent être soumis à de fortes fluctuations de prix » [6].

Support	Ce qui attire	Le danger principal
Grand indice	Diversification, lisibilité	Gain plafonné, dividendes non perçus
Indice à décrément	Coupon ou barrière plus favorables	Un frein qui s'alourdit en marché baissier
Indice construit sur mesure	Conditions affichées plus favorables	Règles complexes, historique souvent simulé
Action unique	Coupon élevé, nom connu	Tout repose sur une seule entreprise
Panier worst-of	Coupon encore plus élevé	La plus mauvaise valeur décide
Taux (TEC 10, CMS, Euribor)	Indépendant de la Bourse	Argent immobilisé si les taux montent
Crédit	Rémunération du risque de défaut	Pertes en cas d'événement de crédit
Crypto-actifs	Exposition via un instrument régulé	Volatilité très élevée

> **LE REPÈRE**
> Avant le coupon, regardez le support. Un indice large, une action isolée, un taux et un panier worst-of ne font pas courir le même risque, même dans une formule identique.

3 Les formules de gain

La formule décide quand et comment vous êtes payé. Les noms commerciaux varient d'un établissement à l'autre ; ce sont les mécanismes qui comptent.

L'autocall et ses variantes

L'autocall est le format dominant. À chaque date d'observation, si le support est au moins égal à un seuil, souvent son niveau initial, le produit s'arrête et rembourse le capital avec un gain. Sinon, il continue jusqu'à l'observation suivante, puis jusqu'à l'échéance.

- **Athena** : le gain n'est versé qu'au remboursement, anticipé ou final, en cumulant les années écoulées.
- **Phoenix** : un coupon est versé à chaque observation où le support dépasse une barrière de coupon, même si le produit n'est pas remboursé. L'effet mémoire, quand il existe, permet de récupérer les coupons manqués.

- **Autocall dégressif** : le seuil de remboursement baisse au fil du temps. Le rappel devient plus facile, mais l'épargnant peut être remboursé alors que le support a baissé depuis le départ.

Les autres formules

- **Capital protégé avec participation** : le capital est rendu à l'échéance, et l'épargnant reçoit une part de la hausse du support, par exemple 60 %, parfois plafonnée. La protection se paie par une participation partielle.
- **Reverse convertible** : un coupon élevé et fixe est versé ; à l'échéance, si l'action a baissé sous un seuil, le remboursement suit la baisse ou se fait en actions. C'est l'épargnant qui porte le risque de baisse.
- **Bonus** : une prime est versée à l'échéance si le support n'a jamais franchi une barrière pendant la vie du produit ; sinon, l'épargnant suit la performance du support. Ces produits se rencontrent surtout en compte-titres.
- **Produits de taux** : un coupon fixe ou conditionné au niveau d'un taux, avec un remboursement anticipé possible, comme décrit au chapitre 2.

Gain affiché et rendement réel

Un gain « de 7 % par année écoulée » n'est pas un rendement de 7 % par an. Le gain se cumule de façon simple, alors qu'un rendement annuel se calcule en tenant compte de la durée. Le rendement annualisé d'un placement remboursé en une seule fois se calcule ainsi : (montant final ÷ montant initial) puissance (1 ÷ durée), moins 1. L'exemple du chapitre 4 en donne la mesure : 170 000 € au bout de dix ans correspondent à 5,45 % par an, et non à 7 %.

> **LE REPÈRE**
> Comprenez la formule avant de comparer les coupons. Deux coupons ne se comparent qu'à support, barrières, dates d'observation, émetteur et coûts comparables.

4 Protection et pertes : ce que vous pouvez récupérer

Les niveaux de protection

Fin 2024, sur 4 046 produits en cours étudiés par l'AMF et l'ACPR, 14 % offraient une protection totale du capital à l'échéance, 57 % une protection conditionnelle, le plus souvent jusqu'à une baisse de 30 % à 40 %, 3 % une protection partielle (70 % à 90 % du capital) et 26 % aucune protection [3].

- **Protection totale** : le capital est rendu à l'échéance quel que soit le support, hors défaut de l'émetteur.
- **Protection partielle** : une fraction fixe du capital est rendue, par exemple 90 %.
- **Protection conditionnelle** : le capital est rendu tant que le support n'a pas franchi une barrière, par exemple -40 %. Au-delà, la perte suit la baisse du support.
- **Aucune protection** : aucun plancher de remboursement du capital n'est prévu ; les gains et les pertes restent déterminés par la formule.

Comment la barrière est observée

Une barrière observée à l'échéance ne compte qu'à la date finale : le support peut la franchir en cours de route sans conséquence s'il remonte au-dessus à temps. Une barrière observée en continu, ou chaque jour, peut être franchie à tout moment, ce qui est nettement plus risqué. Certains produits prévoient un « airbag », qui atténue la perte en la calculant à partir de la barrière plutôt que du niveau initial. Seule la documentation fait foi.

Un exemple complet

Prenons un produit fictif. 100 000 € sont investis pour dix ans au plus, l'indice initial étant fixé à 100. Chaque année, si l'indice est au moins égal à 100, le produit s'arrête et rembourse le capital avec un gain de 7 % du nominal par année écoulée. À la dixième année, si l'indice est à 100 ou plus, l'épargnant reçoit 170 000 € ; si l'indice est compris entre 60 inclus et 100 exclu, il récupère son capital ; s'il est sous 60, le remboursement suit la baisse de l'indice. Les montants supposent l'absence de défaut de l'émetteur et sont avant frais de l'enveloppe et fiscalité.

Scénario	Montant récupéré	Rendement annualisé
Indice à 105 au bout d'un an	107 000 € après 1 an	7,00 %
Indice sous 100 deux ans, à 102 la troisième année	121 000 € après 3 ans	6,56 %
Aucun rappel, indice final à 100	170 000 € après 10 ans	5,45 %
Aucun rappel, indice final à 70	100 000 € après 10 ans	0,00 %
Aucun rappel, indice final à 55	55 000 € après 10 ans	-5,80 %

Ces scénarios illustrent la formule, sans leur attribuer de probabilité. L'absence de remboursement anticipé suppose que l'indice soit resté sous son niveau initial à chacune des neuf observations précédant l'échéance : c'est un parcours défavorable. Le résultat final dépend ensuite du niveau de l'indice à la dernière observation.

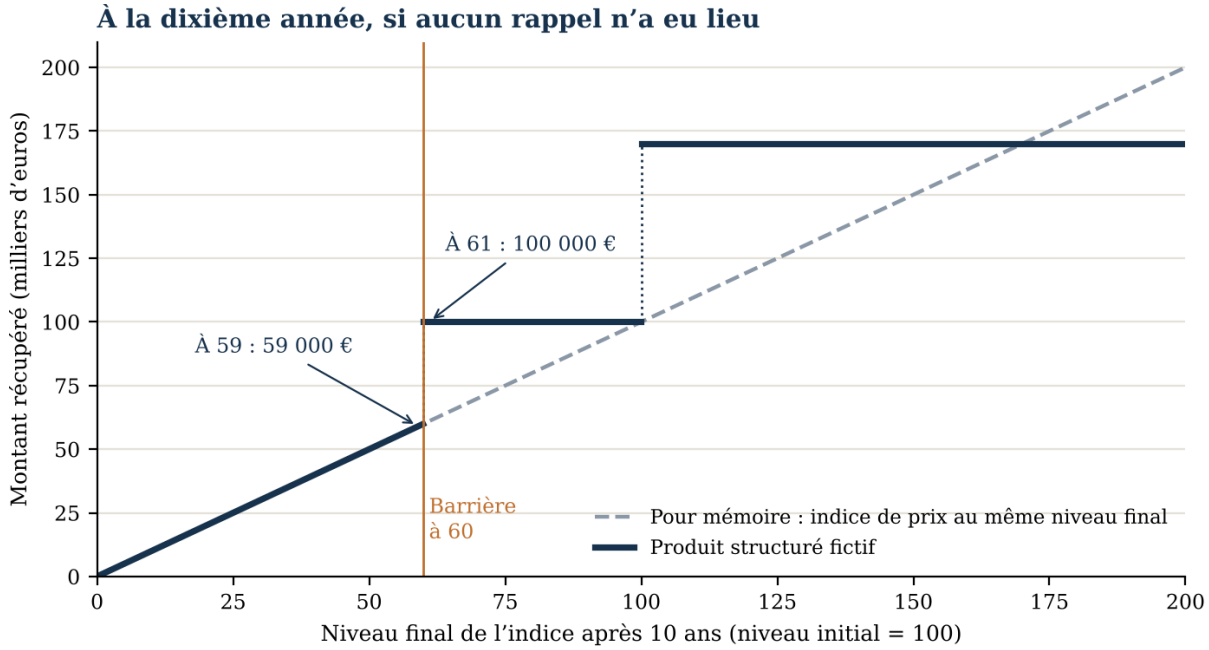

Ce graphique décrit uniquement le remboursement à la dixième année, dans l'hypothèse où aucun remboursement anticipé n'a eu lieu. Il ne représente pas la performance globale de la stratégie : celle-ci dépend aussi du parcours de l'indice, de la date de rappel et du réinvestissement éventuel des sommes reçues. La droite en pointillés indique, pour mémoire, la valeur d'un placement direct sur l'indice de prix au même niveau final, hors dividendes et frais.

L'effet de seuil

Le schéma montre la marche d'escalier à la barrière. Un indice final à 61 rend 100 000 € ; un indice à 59 ne rend que 59 000 €. Deux points d'écart sur l'indice, 41 000 € de différence pour l'épargnant. Sous la barrière, la perte porte sur toute la baisse depuis le départ, et non sur les seuls points situés sous la barrière.

Le plafonnement du gain se lit mieux dans le tableau que dans le schéma. Si l'indice gagne 40 % la première année, le produit est rappelé et verse 7 000 €, quand un placement direct aurait gagné environ 40 000 €, hors dividendes et frais. Le porteur abandonne toute la hausse au-delà de son gain fixe.

> **LE REPÈRE**
> La protection contre une baisse modérée n'est pas une assurance contre une forte baisse. Et dix ans sans perte nominale peuvent signifier une perte de pouvoir d'achat.

5 Les risques que la protection ne couvre pas

La protection prévue par la formule ne joue qu'à certaines conditions. Plusieurs risques lui échappent entièrement.

Le défaut de l'émetteur. Un produit structuré est une dette de la banque émettrice. Il n'est pas couvert par la garantie des dépôts de 100 000 €, et la garantie des titres, jusqu'à 70 000 €, vise la faillite de l'intermédiaire qui conserve vos titres, pas celle de l'émetteur [10]. L'AMF et l'ACPR le résument : « En cas de défaut de l'émetteur, l'investisseur ne sera pas remboursé » [4]. En cas de difficultés graves, une procédure de résolution bancaire peut aussi réduire la valeur de certaines dettes de la banque.

La sortie avant l'échéance. La protection ne vaut qu'à l'échéance. En cours de vie, le prix de revente dépend des marchés, des taux, de la volatilité et de la qualité de crédit de l'émetteur ; il peut être très inférieur au capital investi, même pour un produit dit protégé [3]. Une valorisation publiée ne garantit pas un prix d'exécution.

La durée et le réinvestissement. Quand le marché monte, le produit s'arrête tôt et il faut réinvestir, souvent à des conditions moins favorables et en supportant de nouveaux frais d'entrée. Quand il baisse, le produit court jusqu'à son échéance. Il dure donc peu quand tout va bien, longtemps quand tout va mal.

L'inflation. Un capital rendu au nominal après dix ans a perdu une partie de son pouvoir d'achat.

L'enveloppe. L'assurance-vie ne transforme pas la formule en garantie : en unités de compte, le risque du support reste celui de l'épargnant, et les frais du contrat s'ajoutent.

> **LE REPÈRE**
> Avant de signer, posez quatre questions : qui me rembourse, puis-je attendre l'échéance, que vaut le produit si je dois sortir, et que vaudra mon capital après inflation ?

6 Ce que vous payez, et pourquoi c'est difficile à voir

Des coûts intégrés à la formule

Un produit structuré ne prélève généralement pas de frais visibles chaque année. Ses coûts sont intégrés à sa construction : ils réduisent le coupon ou la protection offerts. Sur les 51 produits analysés dans l'étude publiée en juin 2026 par l'AMF et l'ACPR, le coût d'entrée total varie de 1,20 % à 13,16 % selon le distributeur, pour une moyenne de 5,83 % [2] [3]. Ces résultats décrivent l'échantillon étudié, non l'ensemble des produits disponibles. Ce coût est supporté dès la souscription et n'est pas remboursé si le produit s'arrête au bout d'un an. Les frais de sortie atteignent 0,71 % en moyenne [3].

Étage de coûts	Ce qu'il faut obtenir
Coûts intégrés au produit	Le montant total, en euros et en pourcentage, non annualisé
Distribution et conseil	Les commissions et rétrocessions éventuelles
Enveloppe	Les frais du contrat d'assurance-vie ou du compte-titres
Sortie anticipée	L'écart de prix et les frais de rachat

Les coûts intégrés sont déjà reflétés dans les montants contractuels : si la formule prévoit un remboursement de 107 000 €, ils ne doivent pas être retranchés une seconde fois. Les autres frais effectivement applicables (enveloppe, conseil, transaction ou sortie) doivent être identifiés séparément.

Un prix que vous ne pouvez pas vérifier seul

Une partie de la rémunération d'un autocall correspond à l'acceptation d'un risque de baisse : l'épargnant vend en pratique à la banque une protection contre une forte chute du marché, et la prime qu'il reçoit finance son coupon. Le prix de cette protection se calcule avec des mathématiques financières que très peu d'épargnants peuvent suivre.

Voici la formule de Black-Scholes, publiée en 1973, qui sert de point de départ au calcul du prix d'une option :

$$C = S_0 \cdot N(d_1) - K \cdot e^{-rT} \cdot N(d_2)$$
$$d_1 = [\ \ln(S_0 / K) + (r + \sigma^2 / 2) \cdot T\ ] / (\sigma \cdot \sqrt{T})$$
$$d_2 = d_1 - \sigma \cdot \sqrt{T}$$

Où S0 est le cours du support, K le prix d'exercice, r le taux d'intérêt sans risque, T la durée, σ la volatilité et N la fonction de répartition de la loi normale.

Vous n'avez pas besoin de la comprendre. Elle montre seulement ce que cache une phrase de brochure comme « 7 % par an tant que l'indice ne baisse pas ». Et elle ne suffit même pas : pour un autocall, les banques simulent des milliers de trajectoires possibles du marché, avec des hypothèses de volatilité, de taux et de dividendes que l'épargnant ne voit pas.

L'émetteur dispose d'outils de valorisation et de couverture auxquels l'épargnant n'a généralement pas accès. Ces estimations dépendent toutefois de modèles et d'hypothèses : elles ne constituent pas un prix incontestable. Le régulateur relève par ailleurs que seuls 2 prestataires sur 15 étudiés communiquent l'information sur les coûts avant souscription de manière conforme, et que les rétrocessions ne sont pas toujours mentionnées [3].

> **LE REPÈRE**
> La formule du produit se lit ; son prix ne se vérifie pas seul. Demandez le coût total en euros, non annualisé, et comparez-le à une solution plus simple répondant au même besoin.

7 Où loger un produit structuré ?

Le choix ne porte pas seulement sur le produit. Son enveloppe de détention doit également être examinée : elle peut modifier les frais, les modalités d'accès, les conditions de gestion et le traitement fiscal. Le produit et son enveloppe s'analysent donc ensemble.

L'assurance-vie et le contrat de capitalisation. Près de 80 % des souscriptions passent par l'assurance-vie [4]. Le produit y est une unité de compte, référencée par l'assureur. Les gains ne sont imposés qu'en cas de rachat.

Le compte-titres. Le produit y est détenu en direct, ce qui donne accès à toute la gamme, y compris les produits négociés en Bourse comme les bonus.

La société. Une holding ou une société d'exploitation peut détenir des produits structurés, directement ou via un contrat de capitalisation. Les gains relèvent alors de l'impôt sur les sociétés, selon des règles propres, détaillées dans notre guide sur le contrat de capitalisation détenu par une société.

Enveloppe ou mode de détention	Les points à examiner
Assurance-vie ou contrat de capitalisation	Le référencement du support dans le contrat, les frais supplémentaires, les modalités d'arbitrage et le devenir des sommes au remboursement du produit
Compte-titres	L'accès au titre, les frais de transaction et de conservation, les conditions de revente et le traitement fiscal des gains comme des pertes
Détention par une société	La compatibilité avec les besoins de trésorerie, la durée maximale, les frais et les conséquences comptables et fiscales, à examiner avec l'expert-comptable

> **LE REPÈRE**
> Comparez le résultat du placement après l'ensemble des frais applicables et selon votre situation fiscale. Un même coupon affiché ne suffit pas à comparer deux solutions de détention.

8 Partisans et détracteurs : deux lectures d'un même produit

Les faits présentés dans ce guide ne sont guère contestés ; c'est leur lecture qui divise. Pour chaque caractéristique, voici l'argument le plus fort de chaque camp, et ce qui le fonde. Les mêmes caractéristiques peuvent répondre à certains besoins et être inadaptées à d'autres : c'est à chacun d'en juger selon sa situation.

Le coupon connu d'avance

	Les partisans	Les détracteurs
L'argument	« Vous connaissez votre gain avant de signer, et vous pouvez gagner même si la Bourse fait du surplace. »	« Un gain connu d'avance est un gain plafonné d'avance. »
Ce qui le fonde	Dans l'exemple du chapitre 4, il suffit que l'indice soit au moins à son niveau initial pour obtenir le remboursement et 7 000 € de gain après un an.	Si l'indice monte de 25 % en un an, le porteur touche toujours 7 000 €. Sur 2022-2024, l'écart moyen est de 2,4 points en défaveur des produits structurés face à des fonds indiciels sur les mêmes supports [3].

La protection conditionnelle

	Les partisans	Les détracteurs
L'argument	« La Bourse perd 30 % ? Vous récupérez votre capital. »	« Un airbag qui se désactive au pire moment. »
Ce qui le fonde	Un indice final à 70 rend 100 000 €. Sur les produits clos entre 2021 et 2023, moins de 1 % ont subi une perte en capital, avec un rendement annuel médian de 6,50 % avant frais [4].	À 61, l'épargnant récupère 100 000 € ; à 59, 59 000 €. Et ces statistiques couvrent une période de marchés majoritairement haussiers, ce que le régulateur souligne lui-même [3].

Les coûts intégrés

	Les partisans	Les détracteurs
L'argument	« Pas de frais annuels qui grignotent le rendement : le scénario annoncé est celui que vous toucherez, hors enveloppe. »	« On vous fait payer le menu avant de savoir combien de temps vous resterez à table. »
Ce qui le fonde	Les coûts sont reflétés une fois pour toutes dans la formule.	Jusqu'à 13,16 % de coût d'entrée selon le distributeur, supporté dès l'acquisition, alors que la durée réelle est souvent de deux ans [3].

L'émetteur

	Les partisans	Les détracteurs
L'argument	« Votre contrepartie est une grande banque, notée et supervisée. »	« Vous ne déposez pas votre argent, vous le prêtez. »
Ce qui le fonde	Un peu plus d'une dizaine d'établissements produisent l'essentiel des produits vendus en France, et leur notation figure dans la documentation [4].	Aucune protection contractuelle ne survit au défaut de l'émetteur [4].

La complexité

	Les partisans	Les détracteurs
L'argument	« Vous ne comprenez pas le moteur de votre voiture, et vous la conduisez tous les jours. »	« Quand vous ne pouvez pas vérifier le prix, quelqu'un d'autre le fixe pour vous. »
Ce qui le fonde	Les scénarios de sortie sont écrits et se lisent sans mathématiques.	La formule se lit, sa valorisation non (chapitre 6).

Ce que les études du régulateur permettent de conclure

Les travaux publiés par l'AMF et l'ACPR ne condamnent ni n'approuvent ces produits. Ils constatent peu de pertes en capital sur les produits clos entre 2021 et 2023, une performance moyenne inférieure à celle des marchés sur 2022-2024, et des insuffisances de commercialisation : marchés cibles imprécis, connaissances des clients insuffisamment vérifiées, présentation des coûts souvent non conforme [3] [4]. Ces résultats portent sur une période majoritairement haussière : ils ne préjugent ni des performances futures ni du comportement de ces produits dans un marché durablement baissier.

> **LE REPÈRE**
> Aucun camp n'invente ses arguments ; chacun choisit ce qu'il regarde. Le chapitre suivant vous aide à savoir lequel vous ressemble.

9 Est-ce pour vous ? Place dans le patrimoine et questions à poser

Partir du portefeuille, pas du coupon

Un produit structuré n'a d'intérêt que si son rôle est défini, ses risques supportables et ses conditions compétitives. Il se compare à une solution qui répond au même besoin, et non au placement qui affiche le chiffre le plus élevé.

Votre objectif	Alternative à comparer	La question à trancher
Argent disponible à court terme	Supports liquides et prudents	La durée maximale et la perte possible sont-elles compatibles ?
Revenus réguliers	Obligations ou portefeuille de distribution	Le coupon est-il vraiment périodique et prévisible ?
Croissance à long terme	Exposition diversifiée aux actions	Quel potentiel de hausse est abandonné, pour quelle protection ?
Capital nominal à une date donnée	Solutions dont les garanties et échéances sont comparables	Que reste-t-il après frais, inflation et risque de l'émetteur ?

Diversifier les risques, pas seulement les lignes

Dix produits différents peuvent dépendre du même émetteur, d'indices proches et de dates de rappel voisines. Additionnez vos expositions par émetteur, par support, par secteur et par échéance : le nombre de lignes ne dit rien de la diversification réelle. Il n'existe pas de proportion universelle à investir dans ces produits ; la limite dépend de votre capacité de perte, de vos besoins de liquidité et des concentrations déjà présentes.

Deux situations illustratives

Cas A. Un apport immobilier est prévu dans deux ans. Même si le produit peut être rappelé dès la première année, une durée maximale de dix ans et un risque de sortie en perte le rendent impropre à sécuriser ce projet.

Cas B. Un investisseur dispose déjà de liquidités suffisantes et d'un portefeuille diversifié, accepte le risque de perte et peut conserver le produit jusqu'au terme. Un produit structuré peut alors être étudié pour un rôle précis, à condition d'en comparer le prix, les expositions et l'alternative.

Les pièces à demander

- Le code ISIN, le document d'informations clés et les conditions définitives.
- La brochure datée et, pour un indice, son règlement, son fournisseur et sa date de création.
- Le calendrier des observations, des paiements et de l'échéance.
- Le détail des coûts, en euros, et des rémunérations du conseil et du distributeur.
- L'identité de l'émetteur et du garant, et leur notation.

Dix questions avant de signer

1. Quel rôle précis ce produit joue-t-il dans mon patrimoine ?

2. Puis-je expliquer avec mes mots le support, le gain, le remboursement anticipé et la perte maximale ?
3. Le support est-il un indice connu, un indice construit sur mesure, une action, un panier ou un taux ? Ses performances passées sont-elles réelles ou simulées ?
4. Les gains sont-ils versés chaque année, mémorisés ou seulement au remboursement ?
5. Puis-je immobiliser cet argent jusqu'à la durée maximale ?
6. Quelle perte, en euros, puis-je supporter sur ce produit et sur l'ensemble ?
7. Qui me rembourse, et suis-je déjà exposé au même groupe bancaire ?
8. Combien ce produit coûte-t-il au total, et qui est rémunéré ?
9. Combien récupérerais-je si je devais vendre avant le terme ?
10. Pourquoi ce produit plutôt qu'une solution plus simple répondant au même objectif ?

Une réponse insatisfaisante sur la compréhension, la capacité de perte ou la liquidité ne se compense pas par des réponses favorables ailleurs. Le 29 janvier 2026, l'AMF a d'ailleurs publié des bonnes pratiques invitant les distributeurs à répondre à ces questions dès les premières pages de leurs documents commerciaux [11].

Lexique

Les termes ci-dessous figurent fréquemment dans les brochures, les documents d'informations clés et les conditions définitives. Leurs modalités varient d'un produit à l'autre : seule la documentation contractuelle fait foi.

Agent de calcul : Établissement chargé de constater les niveaux du sous-jacent et de calculer les montants dus. C'est souvent une entité du groupe de l'émetteur.

Airbag : Mécanisme qui atténue la perte à l'échéance lorsque la barrière est franchie, par exemple en calculant le remboursement à partir du niveau de la barrière plutôt que du niveau initial. Ses modalités varient : seule la documentation fait foi.

Athena : Autocall dont le gain n'est versé qu'au moment du remboursement, anticipé ou à l'échéance, et jamais pendant la vie du produit.

Autocall : Produit remboursé automatiquement par anticipation, avec un gain, si une condition est remplie à une date d'observation, le plus souvent un sous-jacent au moins égal à un seuil.

Autocall dégressif : Autocall dont le seuil de remboursement anticipé baisse au fil du temps, par exemple de 5 % par an. Le rappel devient plus facile, mais l'investisseur peut être remboursé alors que le sous-jacent a baissé.

Barrière : Seuil dont le franchissement déclenche un effet prévu par la formule. Il faut distinguer la barrière de coupon, la barrière de remboursement anticipé et la barrière de protection du capital, qui n'ont ni le même niveau ni le même rôle.

Bonus : Produit qui verse une prime à l'échéance si le support n'a jamais franchi une barrière pendant sa vie ; sinon, l'épargnant suit la performance du support.

Capital garanti, capital protégé : Engagement de rembourser tout ou partie du nominal à l'échéance, sous réserve de la solvabilité de l'émetteur et du garant. La protection ne vaut ni en cas de sortie anticipée ni en cas de défaut de l'émetteur.

CMS 10 ans : Taux fixe auquel les banques échangent un financement à dix ans en euros contre un taux variable. Il sert de référence à certains produits de taux et n'intègre pas le risque propre à l'État français.

Code ISIN : Identifiant unique d'un instrument financier, composé de douze caractères. Il permet de retrouver le document d'informations clés et les conditions du produit.

Conditions définitives : Document juridique qui fixe les caractéristiques exactes d'une émission : niveaux, dates, montants. En cas d'écart avec la brochure commerciale, ce sont elles qui s'appliquent.

Contrôle de la volatilité : Mécanisme qui réduit l'exposition aux actions quand les marchés s'agitent et l'augmente quand ils se calment, pour viser une volatilité cible. Il peut limiter la participation aux rebonds.

Coupon : Gain prévu par la formule, exprimé en pourcentage du nominal. Il peut être fixe ou conditionnel, versé périodiquement ou seulement au remboursement.

Date de constatation ou d'observation : Date à laquelle le niveau du sous-jacent est relevé pour appliquer une condition de la formule. Certaines conditions sont observées à des dates déterminées, d'autres en continu ou quotidiennement : le contrat précise le mode applicable.

Décrément : Montant retranché chaque année d'un indice dont les dividendes sont réinvestis, pour compenser le risque lié aux dividendes. Exprimé en pourcentage ou en points, il pèse d'autant plus que l'indice baisse lorsqu'il est en points.

Document d'informations clés (DIC) : Document réglementaire de trois pages au plus, remis avant la souscription. Il présente le produit, ses coûts, des scénarios de performance et un indicateur de risque gradué de 1 à 7.

Échéance, durée maximale : Date à laquelle le produit prend fin s'il n'a pas été remboursé plus tôt. C'est l'horizon sur lequel l'investisseur doit pouvoir immobiliser son argent.

Effet mémoire : Possibilité de récupérer des coupons non versés lors des observations précédentes, si la condition est remplie plus tard. Il n'existe pas dans tous les produits.

Émetteur, garant : L'émetteur est l'établissement qui doit rembourser le titre ; le garant s'engage à payer à sa place s'il est défaillant. Leur solidité conditionne toute la formule.

EMTN : Abréviation d'Euro Medium Term Note : format juridique de titre de créance très utilisé pour émettre des produits structurés.

Équipondération : Méthode qui donne le même poids à chaque valeur d'un indice, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Euribor : Taux auquel les banques de la zone euro se prêtent entre elles à court terme, utilisé comme référence par certains produits de taux.

Événement de crédit : Défaut, restructuration ou faillite d'une entreprise de référence, qui réduit le coupon ou le capital d'un produit indexé sur le crédit.

Fonds à formule : Fonds d'investissement dont la performance suit une formule prédéfinie, proche de celle d'un produit structuré, mais sous forme de parts de fonds et non de titre de créance.

Fournisseur d'indice : Opérateur boursier ou société spécialisée qui calcule et publie un indice selon un règlement. Il peut appartenir au même groupe que l'émetteur du produit.

Indice de prix, indice dividendes réinvestis : Un indice de prix ne mesure que l'évolution des cours ; un indice dividendes réinvestis inclut aussi les dividendes versés. À niveau inchangé, l'investisseur direct en actions a donc perçu ses dividendes, pas le porteur d'un produit sur indice de prix.

Indice de stratégie, indice sur mesure : Indice créé pour un produit ou une gamme de produits par un fournisseur d'indices, à la demande de la banque qui conçoit le produit. Il combine souvent sélection de valeurs, équipondération, décrément ou contrôle de la volatilité.

Marché cible : Profil des investisseurs auxquels le producteur destine le produit, en fonction de leur expérience, de leur horizon et de leur capacité à supporter des pertes. Un marché cible négatif désigne ceux à qui il ne doit pas être proposé.

Niveau initial : Niveau du sous-jacent servant de référence à toutes les comparaisons. Il peut être relevé un seul jour ou en moyenne sur plusieurs dates.

Nominal : Montant de référence sur lequel sont calculés les coupons et le remboursement, en général le montant investi au départ.

Observation à l'échéance, observation continue : Une barrière observée à l'échéance ne compte qu'à la date finale ; une barrière observée en continu peut être franchie à tout moment de la vie du produit, ce qui est plus risqué.

Option : Contrat qui donne un droit d'acheter ou de vendre un actif à un prix fixé. Un produit structuré en combine souvent plusieurs ; dans un autocall, l'investisseur vend implicitement une protection contre une forte baisse.

Panier, worst-of, best-of : Un panier réunit plusieurs supports. Dans un worst-of, seul le plus mauvais d'entre eux détermine le résultat, ce qui augmente le risque au lieu de le diversifier ; dans un best-of, c'est le meilleur, avec un gain moindre en contrepartie.

Participation : Part de la hausse du sous-jacent reversée à l'investisseur, par exemple 80 % de la performance de l'indice.

Phoenix : Autocall qui verse des coupons périodiques, souvent avec effet mémoire, dès lors que le sous-jacent est au-dessus d'une barrière de coupon, même si le produit n'est pas remboursé.

Plafond : Limite maximale du gain, fixée par la formule quelle que soit la hausse du sous-jacent.

Prix de rachat, marché secondaire : Prix auquel l'émetteur ou un intermédiaire rachète le titre avant l'échéance. Il dépend des marchés, des taux et de la qualité de crédit de l'émetteur, et peut être très inférieur au nominal.

Règlement de l'indice : Document qui décrit la composition, la pondération, le décrément et les ajustements d'un indice. Il est la référence pour comprendre ce que mesure réellement le support.

Remboursement anticipé automatique : Arrêt du produit avant l'échéance, avec versement du capital et du gain prévu, lorsque la condition de rappel est remplie. C'est le mécanisme de l'autocall.

Résolution bancaire : Procédure prévue en cas de défaillance grave d'une banque. Elle peut conduire à réduire la valeur de certaines dettes de la banque, ou à les convertir en actions.

Rétrocession : Part de la rémunération de l'émetteur reversée au distributeur ou au conseiller. Elle est incluse dans les coûts du produit et doit être communiquée à l'investisseur.

Reverse convertible : Produit qui verse un coupon fixe élevé ; à l'échéance, si l'action a baissé sous un seuil, le remboursement suit la baisse ou se fait en actions.

Simulation rétrospective : Performance calculée après coup en appliquant les règles d'un indice à une période où il n'existait pas encore. Elle n'a pas la valeur d'un historique réel.

Single stock : Produit dont le sous-jacent est une seule action. Le coupon plus élevé rémunère un risque concentré sur une seule entreprise.

Sous-jacent : Référence observée pour appliquer la formule : indice, action, panier, taux d'intérêt.

TEC 10 : Taux d'une obligation d'État française théorique à dix ans, calculé par la Banque de France et publié chaque jour par l'Agence France Trésor. Il intègre le risque budgétaire et politique propre à la France.

Titre de créance : Instrument par lequel l'investisseur prête de l'argent à un émetteur, qui s'engage à le rembourser selon des conditions fixées. La plupart des produits structurés prennent cette forme.

TRAB : Taux de rendement annuel brut : rendement exprimé par an, avant frais du contrat et fiscalité. Il diffère du gain simple affiché par année écoulée.

Volatilité : Amplitude des variations d'un actif. Plus le sous-jacent est volatil, plus les options vendues valent cher, et plus le coupon proposé peut être élevé, en contrepartie d'un risque accru.

LEXIQUE

Questions fréquentes

Un produit structuré est-il garanti ?

Non, sauf protection totale du capital, et même alors la protection ne vaut qu'à l'échéance et dépend de la solidité de l'émetteur. Fin 2024, 26 % des produits en cours n'offraient aucune protection et 57 % une protection seulement conditionnelle, selon l'AMF et l'ACPR.

Qu'est-ce qu'un autocall ?

C'est un produit structuré qui s'arrête automatiquement, avec son gain, dès que son support atteint un seuil fixé à une date d'observation. C'est la forme la plus répandue en France. Sur 2022-2024, la durée moyenne constatée est de deux ans, pour une échéance théorique de huit à douze ans.

Qu'est-ce qu'un indice à décrément ?

C'est un indice dont on retranche chaque année un montant forfaitaire, en pourcentage ou en points, pour compenser le risque lié aux dividendes. Il permet d'afficher un coupon plus élevé, mais pèse davantage sur la performance quand le marché baisse, surtout lorsque le décrément est exprimé en points.

Pourquoi une hausse des taux peut-elle pénaliser certains produits indexés sur le TEC 10 ?

Lorsqu'un produit n'est remboursé par anticipation que si le taux reste inférieur ou égal à un seuil, une hausse au-dessus de ce seuil retarde son remboursement. Le taux de l'État français à dix ans est passé d'environ 3,6 % début janvier 2026 à plus de 4,9 % en novembre : des produits émis début 2026 avec un seuil de 3,60 % ne sont donc plus rappelés tant que la situation dure. Il faut examiner séparément le rappel, les coupons, le remboursement final et la valeur de revente.

Combien coûte un produit structuré ?

Les coûts sont intégrés à la formule et supportés dès la souscription. Selon l'étude AMF-ACPR de juin 2026, le coût d'entrée total sur l'échantillon étudié va de 1,20 % à 13,16 % selon le distributeur, 5,83 % en moyenne, auxquels s'ajoutent les frais de l'enveloppe.

La lecture Aella CONSEIL

Un produit structuré n'est ni un piège par nature, ni une solution universelle. C'est un contrat précis, qui échange une part de la hausse et de la liquidité contre une visibilité et une protection conditionnelle.

Il peut rendre un service pour un horizon défini, une part limitée du patrimoine et un support compris. Il devient inadapté quand le coupon masque les risques, quand l'horizon est mal défini ou quand le portefeuille accumule les mêmes expositions. Une explication insuffisante, une complexité injustifiée ou des conditions non compétitives doivent pouvoir conduire à renoncer : la capacité de dire non fait partie de la sélection.

Nous ne jugeons pas un produit sur son coupon, mais sur le risque accepté, le coût payé, l'alternative disponible et le service rendu au patrimoine.

Pour approfondir

Ces guides prolongent certains sujets ; ils ne remplacent pas l'analyse de votre situation.

- Allocation d'actifs : comment répartir son patrimoine (aellaconseil.com/guides/allocation-actifs)
- Comment savoir si votre patrimoine est bien géré ? (aellaconseil.com/guides/patrimoine-bien-gere)
- PER ou assurance-vie : comment répartir votre épargne (aellaconseil.com/guides/per-ou-assurance-vie)
- Le contrat de capitalisation pour une société (aellaconseil.com/guides/contrat-de-capitalisation-societe)
- L'après-cession de votre entreprise (aellaconseil.com/guides/apres-cession-entreprise)

Sources et limites

Les références suivantes fondent les données présentées, dans leur état au 24 novembre 2026. Les études du régulateur reposent sur des données déclaratives et couvrent une période de marchés majoritairement haussiers ; elles ne préjugent pas des résultats futurs.

- **[1] AMF • Produits structurés : note explicative des caractéristiques principales**
  2026. Fonctionnement, décrément, sous-jacent unique, mises en garde. https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2026-06/note_explicative_-_produits_structures.pdf
- **[2] Pôle commun ACPR-AMF • Synthèse de l'étude sur la distribution, les frais et les performances des produits structurés**
  Communiqué du 22 juin 2026. Coûts d'entrée sur 51 produits analysés. https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiques/communiques-de-lamf/le-pole-commun-de-lacpr-et-de-lamf-publie-la-synthese-de-son-etude-sur-la-distribution-les-frais-et
- **[3] Pôle commun ACPR-AMF • Étude sur la distribution, les frais et les performances des produits structurés**
  Juin 2026. Coûts, protection du capital, performances comparées, indices à décrément, commercialisation. https://acpr.banque-france.fr/system/files/2026-06/20260622_Etude_ACPR-AMF_Produits_structures.pdf
- **[4] Pôle commun ACPR-AMF • Cartographie des produits structurés commercialisés auprès des particuliers en France**
  Avril 2025. Volumes 2021-2023, part de l'assurance-vie, supports, durées, rendements et pertes. https://acpr.banque-france.fr/system/files/2026-04/20250401_cartographie_produits_structures_pole_commun_ACPR_AMF.pdf
- **[5] Chiffres de collecte en France, d'après SRP Market Overview France**
  Présentation professionnelle, novembre 2026. Volumes de ventes toutes enveloppes, 2020 à premier semestre 2026. Source privée, non publiée par le régulateur.
- **[6] AMF • Adaptation de la doctrine sur les produits financiers complexes face à l'essor des crypto-actifs**
  Communiqué du 8 décembre 2025. Conditions de commercialisation des titres de créance indexés sur des crypto-actifs. https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiques/communiques-de-lamf/lamf-adapte-sa-doctrine-sur-les-produits-financiers-complexes-face-lessor-des-crypto-actifs
- **[7] Bloomberg et Reuters • Stellantis**
  9 et 6 février 2026. Chute de l'action et charges exceptionnelles de 22,2 milliards d'euros.
- **[8] Brochures commerciales • Deux autocalls indexés sur le TEC 10**
  Premier trimestre 2026, deux réseaux bancaires français. Conditions de rappel, protection du capital, facteurs de risque.
- **[9] Trading Economics • Rendement de l'obligation d'État française à dix ans**
  Novembre 2026. Niveaux de janvier, d'octobre et de novembre 2026. https://fr.tradingeconomics.com/france/government-bond-yield/news/514470
- **[10] AMF • Mes titres sont-ils protégés en cas de faillite de mon intermédiaire financier ?**
  Garantie des titres et des espèces. https://www.amf-france.org/fr/mes-titres-sont-ils-proteges-en-cas-de-faillite-de-mon-intermediaire-financier-0
- **[11] AMF • Étude d'un groupe de travail relative aux produits structurés**
  29 janvier 2026. Bonnes pratiques de lisibilité des documents commerciaux. https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/lamf-publie-une-etude-dun-groupe-de-travail-relative-aux-produits-structures

Hypothèses et avertissement

Le produit de l'exemple, ses scénarios et l'illustration du décrément sont fictifs et simplifiés ; ils illustrent des mécanismes, non un produit existant. Les montants sont bruts, avant frais de l'enveloppe et fiscalité.

Aucun des produits ou supports cités ne fait l'objet d'une recommandation.

En pratique : comprendre, documenter, décider

Un produit structuré se juge sur pièces : support, formule, protection, émetteur, durée maximale, conditions de sortie, coût total en euros et enveloppe. Il s'examine ensuite au regard de votre horizon, de vos besoins de liquidité et de la place qu'il occuperait dans l'ensemble de votre patrimoine.

NOTRE PREMIER ÉCHANGE, CONCRÈTEMENT

Un premier rendez-vous gratuit et sans engagement. Nous relisons avec vous la documentation d'un produit qui vous est proposé ou que vous détenez déjà, nous en reconstituons les scénarios et le coût, puis nous les confrontons à vos objectifs et à une alternative plus simple. Le périmètre et la rémunération de l'accompagnement sont précisés dans une lettre de mission avant tout engagement. Prendre contact : www.aellaconseil.com/contact.

Au plaisir d'échanger avec vous.



Philippe ISNARD
Aella CONSEIL — Cabinet de conseil en gestion de patrimoine, Paris
06 28 50 69 47 · philippe.isnard@aellaconseil.com
www.aellaconseil.com

Conseiller en Investissements Financiers, membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Courtier en assurance, membre de l'ANACOFI-Courtage. ORIAS n° 10 056 683. Les exemples sont fictifs et simplifiés. Les produits structurés peuvent entraîner une perte partielle ou totale du capital, et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce document ne constitue ni un conseil en investissement ni une recommandation personnalisée. Chaque situation doit faire l'objet d'une analyse individualisée. Guide Aella CONSEIL - édition du 24 novembre 2026.